



Déclaration matériaux et environnement

Produit	Type	EGP100F101 / F102 / F111 / F112 EGP100F201 / F202 / F211 / F212 EGP100F301 / F302 / F311 / F312 EGP100F401 / F402 / F411 / F412 EGP100F601 / F602 / F611 / F612
	Désignation	Transmetteur de pression différentielle
	Assortiment	Organes de mesure
	<hr/>	
Fabrication du produit	Consommation énergétique annuelle habituelle	2,73 kWh
	Conformité CE	PDS 32.021
	Maintenance, entretien	PDS 32.021
	Profit pour l'environnement	voir dernière page
Risques pour l'environnement en cas de dommage	Selon protection incendie	EN 60695-2-11, EN 60695-10-2
	Charge calorifique ⁽¹⁾	5,1 MJ
	Part teneur halogène (provoque développement de fumée corrosive)	aucune
	Liquides polluants l'eau	aucun
	Substance explosive	aucune
Emballage*	Carton PAP 20	43,5 g
	Papier PAP 22	15 g

⁽¹⁾ Voir **Remarques** sur la dernière page

*Directive 94/62/CE et documents annexes, décision 97/129/CE

Matériaux	Poids total du produit ⁽²⁾	169,5 g	Feuille données sécurité	Code déchet CE **
Plastique				
PC+ABS		127,8 g	Oui	20 01 39
PA		6,2 g	Oui	20 01 39
POM		3,2 g	Oui	20 01 39
PVC		1 g	Oui	20 01 39
Silicone		0,1 g	Oui	20 01 39

Métal

Laiton, tous les alliages	3 g	Inutile	20 01 40
Acier, alliages divers	0,5 g	Inutile	20 01 40

Circuit imprimé

Circuit imprimé équipé, soudure sans plomb	16,7 g	Inutile	20 01 36
Circuit imprimé équipé (sonde), soudure avec plomb Part Pb: 0,0245 g	11 g	Inutile	20 01 36

Divers

-

Composants spéciaux

aucun

Remarque

Teneur en silicone: aucun émanations de silicone grâce à la malléabilisation du joint (0,1 g)

⁽²⁾ Voir **Remarques** sur la dernière page****Directive 75/442/CEE et documents annexes, décision 2001/118/CE**

Elimination des déchets**Produit:**

L'appareil permet d'être éliminé en tant que déchet d'équipements électriques ou électroniques (casse électrique / électronique) et ne doit pas être éliminé en tant qu'ordure ménagère. Ceci concerne en particulier les circuits imprimés équipés.

En référence à la Directive RoHS 2002/95/CE, la Fr. Sauter SA applique un processus de fabrication à brasage sans plomb depuis le 1er juillet 2006, sauf si déclaré séparément.

Un traitement particulier des composants spéciaux est impératif selon la loi ou pour des raisons écologiques.

Emballage:

Recyclable

La législation locale en cours est à respecter.

Remarque particulière:

aucune

Remarques

⁽¹⁾ **selon type de charge calorifique:**

aucune

⁽²⁾ **selon type de poids:**

aucune

Profit pour l'environnement

Séparation des matériaux selon les catégories de recyclage.

Exclusion de responsabilité: Cette déclaration sert exclusivement à titre d'information.

Des écarts peuvent survenir le cas échéant sans préavis par rapport aux informations contenues.

Fr. Sauter SA décline toute responsabilité sur les conséquences pouvant survenir en raison des informations ci-dessus.

D'autres informations concernant l'environnement et l'élimination des déchets sont diffusées spécialement par les représentations locales Sauter.